

## **LES ACCORDS INTERNATIONAUX D'INVESTISSEMENT ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'AFRIQUE: VERS UN CODE DES INVESTISSEMENTS POUR L'AFRIQUE**

**29 mars 2016, 17h00-20h00**

Après une « génération perdue », l'Afrique sub-saharienne (ASS) semble avoir amorcé un décollage économique depuis 2000. Un changement de cap drastique dans les politiques économiques, marqué par l'adoption de politiques macroéconomiques prudentes, la libéralisation commerciale, et l'élimination de la plupart des entreprises d'État et des monopoles d'exportation, a permis de réduire les distorsions, l'incertitude, et les coûts de transactions. En 2009, la Banque mondiale a publié un rapport intitulé le Réveil du géant africain endormi, qui indique que la production alimentaire mondiale devra doubler d'ici l'année 2050 afin de satisfaire la demande et que les acteurs internationaux des secteurs public et privé devraient se tourner vers le continent africain afin de satisfaire leurs besoins alimentaires et énergétiques.

Aujourd'hui, l'Afrique est le continent qui attire le plus d'investisseurs après l'Amérique du Nord, ces derniers s'intéressant à d'autres marchés que le trio habituel constitué par l'Afrique du Sud, du Nigeria et du Kenya. La région peut se targuer d'avoir attiré un montant record d'investissements directs étrangers (IDE), ces derniers représentant 60 milliards de dollars, soit cinq fois plus qu'en 2000. Investisseurs et banques d'affaires sont séduits par le taux de croissance exceptionnel qu'affichent plusieurs pays africains. A la recherche de relais de placement pour leurs capitaux, ils sont prêts à contribuer à la croissance des pays d'accueil. L'investissement direct étranger en provenance de Chine a par exemple augmenté de 3,5 milliards de dollars en 2014.

Pour renforcer la mise en œuvre du Programme minimum d'intégration (PMI) et de la zone de libre - échange continentale (ZLEC), la Commission de l'Union africaine collabore avec les communautés économiques régionales et les pays africains pour approfondir l'intégration et le commerce régionaux, améliorer les moyens statistiques et harmoniser les statistiques, produire des publications annuelles sur l'investissement, les comptes sociaux et les statistiques ; et mettre en place sur le continent les institutions financières prévues par l'Union africaine.

Parmi les efforts déployés, on peut citer notamment l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement en Afrique ; l'élaboration et la mise en œuvre du Code d'investissement panafricain (CIPA); la formation et le renforcement des compétences ; la promotion des normes internationales et la diffusion des pratiques exemplaires ; l'aide au financement des investissements; la création d'un cadre réglementaire favorable aux partenariats public - privé. Code des investissements panafricain posant les bases d'une simplification de la législation. Ce code énoncera des lignes directrices communes en vue de simplifier la législation applicable en matière d'investissements sur la base des meilleures pratiques existantes au niveau national et régional.

L'OHADA promeut la sécurité juridique et judiciaire, qui conditionne les échanges et les investissements dans un contexte de mondialisation et de développement des activités économiques régionales. Dans un environnement des incertitudes auxquelles le droit international de l'investissement fait actuellement et où l'exécution des contrats est sujette à des différends, le système OHADA est un facteur de sécurisation et d'intégration régionale, étant

donné que l'interprétation des règles n'est plus exclusivement nationale. Cette conférence vient à un moment particulièrement opportun si l'on considère à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba, et les nombreux et indispensables débats qui mettent en lumière l'importance de l'IED ainsi que de l'élaboration des politiques d'investissement et des régimes fiscaux au niveau international pour la mise en œuvre d'un nouveau programme de développement et l'avancée vers les futurs objectifs de développement durable .

## Programme:

**OUVERTURE** : Ibrahim Assane Mayaki, ancien Premier ministre du Niger, secrétaire exécutif du NEPAD (à confirmer)

*Risques, règles et opportunités dans les investissements en Afrique*

**Maître Stéphane Brabant, Avocat-associé du cabinet Herbert Smith Freehills, Global Head of Africa et Joint Global Head of Mining**

*Les émissions obligataires dans la zone OHADA : promesses et périls d'un futur dynamique des eurobonds*

**Mathurin DOUMBE-EPEE, Président du Conseil d'Administration de la Société Générale Cameroun, ancien DG à la Douala Stock Exchange et Jean-Jacques Mutabaruka analyste financier Société Générale, Defense**

*La défense des états africains dans le contentieux arbitral*

**Diamana Diawara, Counsel de l'équipe Afrique à la Chambre de Commerce Internationale**

*Le droit international de l'investissement et gouvernance des ressources naturelles en Afrique.*

**Maître Thierry LAURIOL, Docteur d'Etat en droit, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet JEANTET Associés)(Tbc).**

*Droit OHADA et sécurité des contrats en Afrique: Panorama jurisprudentiel*

**Achille NGWANZA, Docteur en droit, Chargé d'enseignement Université Paris X, Montpellier, Yaoundé II, Arbitre CCI, CCJA, CAG.**

*La nouvelle procédure de conciliation en droit OHADA.*

**Philippe Roussel Galle, Professeur agrégé des Facultés de droit à l'Université Paris V - Sorbonne Paris Cité Membre du CEDAG.**

*CONCLUSION ET SYNTHÈSE : GUEUYOU MESMER, Docteur en droit, Avocat au Barreau des Hauts de Seine.*

*Modérateur: Jean Baptiste HARELIMANA, Avocat au Barreau de Nanterre, Cabinet DGL avocats Président du Conseil d'orientation, IAM.*

Lieu : Centre Sèvres, 35 Bis Rue de Sèvres, 75006 Paris

Contact : [jbharelimana@institutafriquemonde.org](mailto:jbharelimana@institutafriquemonde.org)